Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023



## ID: 038-213804990-20230307-D\_12\_07032023-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt - trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Présents :

> Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET. Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ. Frédéric

MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR.

pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à

Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15 *Pour* : 15 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D 12 07032023

## 12. Demande d'aide financière au Département de l'Isère et à l'Agence de l'Eau RMC pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le schéma directeur d'eau potable date de 2012 et rappelle les évènements de tension autour de la distribution de l'eau potable aux habitants intervenus à l'été et automne 2022.

Il explique qu'il est important que la commune mette à jour son schéma directeur d'eau potable afin:

- D'actualiser les plans des réseaux et les fiches d'ouvrages
- Faire des relevés topographiques pour préciser le calage altimétrique des ouvrages et de points singuliers du réseau
- Faire une campagne de mesures
- Modéliser le réseau d'eau potable pour simuler plusieurs hypothèses de fonctionnement et résoudre les problèmes rencontrés.
- Définir les travaux, réaliser les chiffrer, les prioriser

L'opération est estimée à 28 600 € HT (18 700 € HT pour la mise à jour du schéma directeur et 9900 € HT pour la campagne de mesures).

Le Maire propose de présenter une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide le projet présenté,

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID: 038-213804990-20230307-D\_12\_07032023-DE

## Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant d

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère	20%	5720.00	Mars 2023
Agence Eau RMC 11ème programme	50%	14 300.00	Mars 2023
Sous-total subvention publique	80 %	20 020.00	
Auto-financement	20%	5 720.00	typi i vigi na na na
Total	100%	28 600.00	

Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Demande à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire, Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr

le 09 mars 2023.

Le Maire, Emile BUCH.